



autorité de
régulation professionnelle
de la publicité



PLAN D'ACTION ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE AUTORITÉ DE RÉGULATION PROFESSIONNELLE DE LA PUBLICITÉ 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. SCHÉMA PLURIANNUEL 2025-2027	3
2. PLAN D’ACTION ANNUEL	4
3. MODALITÉS DE SUIVI ET BILAN	4
4. CONTACT.....	4
5. PLAN ANNUEL 2025.....	5
◆ Obligations légales de publication et d’affichage	5
◆ Élaboration et suivi du plan pluriannuel d’accessibilité numérique	5
◆ Montée en compétence et sensibilisation	5
◆ Audit RGAA	6
◆ Amélioration de la qualité des sites web audités.....	8

INTRODUCTION

L'article 47 de la *loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Dans ce cadre, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) a publié en juin 2025 son Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) pour la période 2025-2027.

Ce SPAN définit sa feuille de route à trois ans pour rendre ses sites et applications numériques accessibles, en particulier conformes au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Le présent document constitue le plan d'action annuel 2025 qui découle directement de ce SPAN 2025-2027. Il précise de façon opérationnelle les actions concrètes qui ont été mises et seront mises en œuvre cette année pour atteindre les objectifs de son schéma pluriannuel et améliorer l'accessibilité de ses services numériques.

Ce plan d'action a vocation à être revu chaque année de façon itérative, dans une logique d'amélioration continue. Il s'inscrit dans une démarche globale pour faire progresser l'accessibilité et l'inclusion numérique au sein de l'ARPP.

1. SCHÉMA PLURIANNUEL 2025-2027

La réglementation fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application de l'ARPP a été publié en juin 2025.

Il est disponible à la consultation au lien suivant :

<https://www.arpp.org/wp-content/uploads/2025/06/190625-Schema-pluriannuel-accessibilite-.pdf>

2. PLAN D'ACTION ANNUEL

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2025 associé au schéma pluriannuel 2025-2027. Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2025, leur date d'échéance si elles sont connues, ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

3. MODALITÉS DE SUIVI ET BILAN

L'avancement des actions inscrites dans ce plan annuel 2025 fera l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année : un tableau de bord sera mis en place pour suivre le statut, les échéances et l'état d'avancement de chaque action.

Les indicateurs associés auront des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps). Des points d'étape seront réalisés chaque trimestre, sous forme de réunions de suivi rassemblant les parties prenantes concernées. Un bilan annuel sera établi en fin d'année pour faire le point sur la réalisation du plan, chiffres clés à l'appui, et identifier les actions à reconduire. Ce dispositif de suivi et bilan s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Il permettra de maintenir la mobilisation, de mesurer les progrès et de communiquer en toute transparence sur la mise en œuvre de notre schéma pluriannuel d'accessibilité.

4. CONTACT

Ce document est publié sous la responsabilité de la Direction générale de l'ARPP et des membres de l'équipe accessibilité de l'ARPP, Florent Sauli, Responsable de la coordination des communications en ligne, et de David Devaux, référent numérique responsable.

Pour toute question, merci d'envoyer un message en utilisant le formulaire de contact (« Vous souhaitez obtenir des informations sur l'accessibilité des

sites ARPP/JDP/CEP/CPD ») à l'adresse suivante :
[https://www.arpp.org/contact/.](https://www.arpp.org/contact/)

5. PLAN ANNUEL 2025

Sont détaillées ci-dessous la liste des actions identifiées sur l'accessibilité numérique et leur statut d'avancement pour l'année 2025.

◆ Obligations légales de publication et d'affichage

- Mise en ligne du schéma pluriannuel 2025-2027 et du plan annuel 2025 sur les sites arpp.org, cep-pub.org, cpp-pub.org et jdp-pub.org ;
- Élaboration du plan annuel 2025 et mise en ligne en juin 2025 ;
- Mise en ligne de la déclaration d'accessibilité en pieds de page de chacun des sites arpp.org, cep-pub.org, cpp-pub.org et jdp-pub.org.

◆ Élaboration et suivi du plan pluriannuel d'accessibilité numérique

Actions	Mise en œuvre	Statut
Mise à jour (si nécessaire) du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027	2025	Mis en ligne en juin 2025
Bilan du plan annuel 2025	2026	À venir (janvier 2026)
Rédaction du plan annuel 2026	2025	Prévu pour novembre 2025

◆ Montée en compétence et sensibilisation

En 2025, deux types d'accompagnement dédiés à l'accessibilité ont été proposés pour les collaborateurs et collaboratrices de l'ARPP :

- 20 heures de formations dispensées par la société de services numériques OuiDou afin de former Florent Sauli, Responsable de la coordination des communications en ligne, David Devaux, référent numérique responsable, Émilie Le Gall, responsable de la stratégie RSE et Claudia Cabassut, chargée de projet d'actions RSE junior, à l'audit RGAA des sites arpp.org, cep-pub.org, cpp-pub.org et jdp-pub.org, et opérer les modifications : mai et juin 2025 ;
- 1 heure de sensibilisation à l'accessibilité délivrée par OuiDou à destination du Comité de Direction et des équipes susceptibles de créer du contenu pour les différents sites de l'ARPP et de ses instances associées : programmé en septembre 2025.

Une partie dédiée aux bonnes pratiques à adopter en matière d'accessibilité sera également ajoutée, en juillet 2025, à la Charte informatique interne.

◆ **Audit RGAA**

- À noter qu'il a été réalisé en mars 2024 un audit RGAA partiel au regard de 50 critères et uniquement pour les sites web arpp.org et jdp-pub.org ;
- Juin 2025 : audit réalisé avec OuiDou sur les 106 critères RGAA et sur l'ensemble des sites de l'ARPP.

ARPP – arpp.org

- Accueil <https://www.arpp.org/>
- Contact <https://www.arpp.org/contact/>
- Mentions légales <https://www.arpp.org/mentions-legales/>
- Déclaration d'accessibilité <https://www.arpp.org/declaration-accessibilite/>
- Plan du site <https://www.arpp.org/plan-du-site/>
- Conditions générales d'utilisation <https://www.arpp.org/conditions-generales-dutilisation/>
- Inscription <https://www.arpp.org/inscription/>
- Qui sommes-nous ? <https://www.arpp.org/qui-sommes-nous/roles-et-missions/>
- L'ARPP et la RSE <https://www.arpp.org/rse/arpp-rse-deja-une-longue-histoire/>

- Certificat de l'Influence Commerciale Responsable <https://www.arpp.org/influence-responsable/>
- Actualité <https://www.arpp.org/actualite/a-la-une/>
- Documents utiles <https://www.arpp.org/nous-consulter/documents-utiles/>
- Code de l'ARPP <https://www.arpp.org/nous-consulter/regles/regles-de-deontologie/>
- Formation <https://www.arpp.org/formation/>

CEP – cep-pub.org

- Accueil <https://www.cep-pub.org/>
- Mentions légales <https://www.cep-pub.org/mentions-legales/>
- Déclaration d'accessibilité <https://www.cep-pub.org/declaration-accessibilite/>
- Plan du site <https://www.cep-pub.org/plan-du-site/>
- Qui sommes-nous ? <https://www.cep-pub.org/qui-sommes-nous/mission/>
- Composition <https://www.cep-pub.org/qui-sommes-nous/composition-du-cep/>
- Avis <https://www.cep-pub.org/avis/>

CPP – cpp-pub.org

- Accueil <https://www.cpp-pub.org/>
- Mentions légales <https://www.cpp-pub.org/mentions-legales/>
- Déclaration accessibilité <https://www.cpp-pub.org/declaration-accessibilite/>
- Plan du site <https://www.cpp-pub.org/>
- Qui sommes-nous ? <https://www.cpp-pub.org/qui-sommes-nous/mission/>
- Composition <https://www.cpp-pub.org/qui-sommes-nous/composition-du-cpp/>
- Avis <https://www.cpp-pub.org/avis/>

JDP – jdp-pub.org

- Accueil <https://www.jdp-pub.org/>
- Mentions légales <https://www.jdp-pub.org/mentions-legales/>
- Déclaration d'accessibilité <https://www.jdp-pub.org/declaration-accessibilite/>
- Plan du site <https://www.jdp-pub.org/plan-du-site/>

- Qui sommes-nous ? <https://www.jdp-pub.org/qui-sommes-nous/mission/>
 - Déposer une plainte <https://www.jdp-pub.org/deposer-une-plainte-relative-au-contenu-dune-publicite/>
 - Règles de déontologie <https://www.jdp-pub.org/regles-de-deontologie/>
 - Avis <https://www.jdp-pub.org/avis/>
 - Règlement intérieur <https://www.jdp-pub.org/statuts-et-ri/>
 - Réviseur de la déontologie publicitaire <https://www.jdp-pub.org/qui-sommes-nous/reviseur-de-la-deontologie-publicitaire/>
- ◆ **Amélioration de la qualité des sites web audités**

Les sites et services en ligne feront l'objet de correctifs au regard des points de non-conformité identifiés lors de l'audit et, après correction, feront l'objet d'un nouvel audit RGAA le cas échéant.